

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 05 MARS 2018 Feuillet 2018-005

L'an 2018, le 05 mars, à vingt heures trente,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 27 février 2018,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine  
SOUVAY, Maire.

**Membres Présents:** SOUVAY Christine - FERRY Régis - CHRISMENT Stéphane -  
PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - MARTIN Stéphane - MANGIN Doriane  
- RITTERBECK-VILMAR Stella - HERMANN Alain - ORBAN Jean-Louis.

**Membres absents excusés :**

- M. VAIREL Pierre-Alexandre a donné pouvoir de voter en son nom à M. CHRISMENT Stéphane
- Mme. HANZO Stéphanie
- M. FESCIA Grégory
- Mme MATHIEU Nathalie

**Membre absente**

- Mme GIACOMETTI Sandrine

Conformément à l'article L2121.15, M. CHRISMENT Stéphane a été nommé secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier, l'ordre du jour de la présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

### 12/2018 AVENANT AU CONTRAT DE BAIL DE LOCATION DU CABINET D'INFIRMIER

Madame le Maire rappelle la délibération n°54/2016 du 03 octobre 2016 qui autorisait Madame le Maire à signer le bail de location avec Mme VILMAR Stella pour le cabinet d'infirmier. Elle explique qu'une naturopathe, Mme Aurore VILLEMIN, souhaiterait partager le cabinet d'infirmier pour exercer son activité professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. De ce fait, Madame le Maire propose de modifier le bail en ce sens c'est à dire le mettre aux deux noms, Mesdames RITERBECK-VILMAR Stella et VILLEMIN Aurore, les autres termes resteraient inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte que Madame Aurore VILLEMIN s'installe avec Mme RITERBECK-VILMAR Stella dans la cellule professionnelle située au 9 B rue des Ecoles à Aydoilles pour exercer son activité professionnelle de naturopathe
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail de location qui stipulera qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le bail sera au nom de Mesdames RITERBECK-VILMAR Stella et VILLEMIN Aurore et que les autres termes resteront inchangés.

### 13/2018 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 05 MARS 2018

collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du non renouvellement possible du contrat unique d'insertion-accompagnement dans l'emploi en date du 26 février 2018 de l'agent affecté à l'entretien du nouveau bâtiment communal, à la préparation des repas avant et pendant le temps de midi et à la mise en place des tables, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 24h30 hebdomadaires pour les semaines scolaires et 28 heures de ménage réparties aux différentes vacances, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellement pendant une même période de 18 mois consécutifs).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet, à raison de 24h30 hebdomadaires pour les semaines scolaires et 28 heures de ménage réparties aux différentes vacances.

**Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 12 mars 2018.

**Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2018.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

### 14/2018 PARTICIPATION FINANCIERE A LA FORMATION BAFA APPROFONDISSEMENT D'UN AGENT

Madame le Maire explique que l'agent recruté en CAE-CUI en novembre 2017, affecté aux services périscolaires et centre aéré, a déjà passé la formation de base du BAFA en 2017 ; elle rappelle la délibération n°32/2017 du 06 avril 2017. Maintenant l'agent doit passer la partie approfondissement du BAFA, c'est pourquoi Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la collectivité prenne en charge les frais de formation relatifs à l'approfondissement BAFA qui s'élèvent à 355,00 € et 16,00 € pour l'adhésion à l'organisme. Cette formation est dispensée par la ligue de l'enseignement des Vosges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 05 MARS 2018 Feuillet 2018-006

Décide de prendre en charge le frais relatifs à la formation approfondissement BAFA de 355,00 €, à l'article 6333 ainsi que l'adhésion de 16,00 € à la ligue de l'enseignement, article 6281.

15/2018 CONVENTION - CADRE DISPOSITIF CLAUSES D'INSERTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Madame le Maire rappelle la délibération n°64/2017 du 19 octobre 2017 dans laquelle elle avait fait part aux élus d'un courrier et d'une convention type de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernant le dispositif des Clauses d'insertion dans les marchés publics afin de permettre aux demandeurs d'emploi du territoire de retrouver le chemin de l'emploi. Le conseil municipal souhaitait avoir de plus amples renseignements sur le sujet pour pouvoir se positionner. Par conséquent, Madame le Maire a répondu aux différentes interrogations des élus en leur apportant les éléments nécessaires pour pouvoir statuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Autorise Madame le Maire à signer la convention-cadre avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal relative aux clauses d'insertion dans ses marchés publics.

16/2018 AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHESION CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

**La demande d'adhésion présentée par :**

- la commune de FREBECOURT
- la commune de PUZIEUX
- le Syndicat scolaire du secteur de LE THOLY

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités précitées.**

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 05 MARS 2018

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Le marché à procédure adaptée pour le contrat de prestation de services pour la station d'épuration a été lancé le 22 février 2018 sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-smic.vosges.fr>, remise des offres le mercredi 21 mars 2018 à 18h00.
2. Le marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la Route de St Dié RD 420 a été lancé le 23 février 2018 sur le site de l'association des maires des Vosges, remise des offres le vendredi 23 mars 2018 à 12h00.
3. Information de Régis Ferry à propos des démarches effectuées auprès du SICOVAD et concernant le traitement des branches que les habitants ont la possibilité de déposer depuis 4 ans sur le site derrière la coopérative agricole d'Aydoilles.
4. Point sur le conseil d'école ayant eu lieu le 20 février 2018 et qui faisait suite à l'annonce de l'obtention d'un sursis d'un an pour la fermeture d'une classe à Aydoilles.

### ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 05 MARS 2018

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
12/2018	Avenant au contrat de bail de location du cabinet d'infirmier	Domaine et Patrimoine	3.3.1
13/2018	Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité	Fonction publique	4.2.1
14/2018	Participation financière à la formation BAFA Approfondissement d'un agent	Finances Locales	7.10
15/2018	Convention-cadre dispositif clauses d'insertion avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal	Intercommunalité	5.7.7
16/2018	Avis sur les demandes d'adhésion concernant le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges	Autres domaines de compétences	9.1.3
Questions et informations diverses			

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 05 MARS 2018 Feuille 2018-007

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT  
PRIS PART AU VOTE

C. SOUVAY, Maire	R. FERRY, 1 <sup>er</sup> Adjoint	S. CHRISMENT, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	V. PHILIPPE, 3 <sup>ème</sup> Adjointe
M. GRANDJEAN	N. MATHIEU Absente excusée	P-A VAIREL représenté par S. CHRISMENT	S. MARTIN
G. FESCIA Absente excusé	D. MANGIN	S. HANZO Absente excusée	S. RITTERBECK-VILMAR
A. HERMANN	J.L. ORBAN	S. GIACOMETTI Absente	

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 05 MARS 2018

